

# Les théâtres et les acteurs interpellent Alda Greoli

## POLITIQUE CULTURELLE Statut des artistes, financement...

- Grand débat ce lundi en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Dans quelle chausse-trape a disparu le statut de l'artiste ?

Les planches sont à nouveau en feu. Ces dix derniers jours, deux lettres de revendication émanant du monde du théâtre se sont superposées sur la table de la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) : la première émane de la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) et amplifie une bronca de 2017 relative à la réduction de l'aide structurelle aux compagnies de théâtre. La seconde émane de l'Union des artistes et soulève le problème plus global de l'absence de statut d'artiste digne de ce nom, l'absence de cadastre des emplois qui correspondent à ce statut d'artiste et, de ce fait, l'impossibilité d'imposer aux employeurs des quotas d'emplois artistiques - même dans les compagnies et théâtres subventionnés par contrats programme.

Ces deux missives - partiellement coordonnées - ont soulevé une dizaine d'interpellations parlementaires et donneront lieu ce lundi à un long débat au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ecolo, MR, CDH, PS, Défi ont annoncé qu'ils interpelleraient la ministre.

### Un théâtre refinancé, des compagnies déçues

Les deux revendications sont

complémentaires. La revendication de la CCTA relative aux subventions des compagnies théâtrales peut paraître surprenante : au sein du budget culturel de la Fédération - à l'exception du financement de la RTBF - la division « Arts de la scène » est de loin la mieux dotée, et à l'intérieur même de ce chapitre budgétaire, le théâtre se paie la part du lion. De plus, ces lignes budgétaires ont été en nette progression sur la dernière législature.

Sous ce seul angle, la ministre Greoli joue sur du velours : « *Le théâtre disposait d'un budget de*

**Face aux critiques, la ministre est sereine : « Le théâtre disposait d'un budget de 89 millions d'euros quand je suis arrivée. Je l'ai monté à 99 millions, soit une hausse de 11 % ».** © ROGER MILUTIN.

*89 millions d'euros quand je suis arrivée », nous a-t-elle dit cette semaine. « Je l'ai monté à 99 millions d'euros, soit une hausse de 11 %. Je ne sais pas quelle autre politique a été augmentée de 11 % sous cette législature. »* Alda Greoli précise : « *Il y a eu une revalorisation de quasiment tous les contrats programme. Et je rappelle - au cas où on l'aurait oublié - que cela faisait 8 voire 9 ans pour certains qu'ils n'étaient que dans des continuations de contrats programme sans pérennisation, évaluation et remise en place.* » À ceux qui n'auraient pas bien compris sa position, Mme Greoli peut même user de formules percutantes : « *Avant moi, les compagnies de théâtre recevaient 89 millions, au petit*

*bonheur la chance selon la manière dont ils s'articulaient avec la ministre précédente ! Ils ont désormais une manne de 99 millions. Ils avaient des demandes pour 150 millions, et ils utilisent toujours le même argument : « Elle ne nous a pas donné ce que nous lui avions demandé ». « C'est comme si un enfant envoyait sa liste à St Nicolas, il offre à l'enfant la plus belle boîte de Lego - qui permettra en plus à l'enfant de s'épanouir, consolider sa création - et ils répondent : « C'est dommage, St Nicolas ne m'a pas aussi apporté la boîte de Playmobil à laquelle je tenais. » »*

### La part du lion pour les institutions ?

Cependant, ce n'est pas l'enveloppe budgétaire globale du théâtre que critique la CCTA mais, comme on le sait, la part de subvention dont bénéficient les compagnies - donc les artistes et projets artistiques - en comparaison des soutiens attribués aux institutions théâtrales. La ministre ne se démonte pas : « *Sous cette législature, les crédits disponibles pour les projets des compagnies théâtrales ont pratiquement doublé, passant de 1.130.000 euros à 2.174.000 euros* ». Voilà pour l'aide ponctuelle. Quant aux contrats programme, désormais ils pèsent 3.360.000 euros, note la ministre, « *soit une augmentation de 24 % du budget dédié aux aides structurelles pour les compagnies en théâtre adulte* ». ■

ALAIN LALLEMAND

### LE VÉRITABLE ENJEU ?

### Où est le statut de l'artiste ?

Une seconde lettre ouverte adressée à la ministre de la Culture prolonge ce débat. Elle émane cette fois de l'Union des artistes, lesquels se plaignent de ne pas avoir vu advenir une concertation transversale (Communautés et fédéral, culture et emploi, fédérations professionnelles et tutelle) sur le statut de l'artiste tel qu'il devrait être conçu et appliqué sans équivoque par les employeurs, l'Onem et autres administrations concernées, les pouvoirs subsidiaires.

« *Cela fait maintenant près de quatorze années* », remarque le signataire de la lettre Pierre Dherte, président de l'Union des artistes, que le secteur attend la mise en place d'une « *concertation transversale pour revoir le statut social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création de l'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artistes.* »

L'urgence de ce combat-là ne sera contestée par personne et dépasse les contingences budgétaires. À quatre mois des élections, on suivra avec intérêt les positions des divers partis sur un sujet où aucune formation politique n'a brillé jusqu'ici. Peut-être est-ce là - pour les acteurs, techniciens du spectacle mais aussi écrivains, plasticiens - le véritable enjeu culturel des prochaines élections ?

A.L.

<http://uniondesartistes.be/wp-content/uploads/2019/01/Lettre-à-la-Ministre-à-elles-et-ceux... pdf>